

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le 20 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 3
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 6

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Anne-Laure SEUX

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX, Odile MASSON

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET :

**Compte administratif
2024**

Pouvoirs :

Mandants

Christiane ROCHEDIX
Odile MASSON
Arnaud VASSAL

Mandataires

Frédéric CHAUX
Hubert REBOURG
Catherine BERTHERAT

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 14 mars 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 28 mars 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20250320-2025-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-14 et L 2121-31,

Considérant la présentation du compte administratif 2024,

Considérant que le Maire en exercice s'est retiré au moment du vote,

Le Conseil municipal, sous la présidence de Frédéric CHAUX, premier adjoint, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **donne acte** de la présentation du compte administratif 2024,
- **vote** le compte administratif 2024, synthétisé ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	951 826,77 €	289 268,51 €
Recettes	1 133 281,99 €	470 076,34 €
Résultat de l'exercice	181 455,22 €	183 807,83 €
Résultat reporté	139 216,09 €	- 172 375,76 €
RESULTAT TOTAL	320 671,31 €	11 432,07 €

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Publié sur le site internet le

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS